

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8644

Auteur(s) : Eustache [particulier]

Auteur(s) : Geoffroy [particulier]

Bénéficiaire(s) : Lisors, Notre-Dame de Mortemer (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1142-1168]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Eustache et Geoffroy donnent leur vigne à l'abbaye de Mortemer. Raoul, fils d'Isembourg, conteste cette donation mais renonce à sa contestation plus tard.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Gallagher Philip Francis, *The Monastery of Mortemer en Lyons in the Twelfth Century*, its History and its Cartulary, Thèse, University of Notre-Dame, Indiana, 1970, 375 p. (dactyl.), « The Cartulary of Mortemer – B. N. MS. Latin 18369 », Act 149, p. 285.

Dissertation critique

La vigne ici évoquée était très probablement à Port-Mort. Cet acte peut ainsi se situer entre la charte de confirmation d'Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en 1142 (GALLAGHER, Monastery of Mortemer, Act 4) et celle de Rotrou en 1168, 28 juin (Ibid., Act 8).

Texte d'après a

Eustacius et Gaufridus dederunt Deo et ecclesie sancte Marie Mortuimaris vineam suam et receperunt de caritate ecclesie LXIX solidos. Testes prescripti. Super hanc movit querelam Radulfus filius Isenburgis sed dimisit eam coram domno suo Roberto de Ruilli, ipso concedente et teste, et accepit X solidos. Testes : Gervasius de Pormort et Robertus Lavenu.